

## Loiret → Actualités

**OLIVET** ■ Hier, 75 organismes sociaux et de santé du département étaient conviés pour une journée de débats

# Check-up de rentrée pour les associations

Contrats aidés, handicap, hébergement d'urgence, protection de l'enfance... L'union des associations sanitaires et sociales du Loiret a fait le point, hier, à Olivet.

Luc Barre

loiret.lorep@centrefrance.com

**H**ier, l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uriopss) du Loiret a tenu sa journée de rentrée, à Olivet. L'occasion, pour cette structure regroupant 75 associations et plus de 9.000 personnes, d'aborder les « sujets chauds » du moment.

**La médecine du travail délaisse certains salariés handicapés**

■ **Handicap.** C'est le principal point noir. Depuis février, le service de médecine du travail du Loiret, le CIHL, a cessé de suivre les travailleurs handicapés en établissements spécialisés (Esat). Contacté, il justifie



**MÉDECINE DU TRAVAIL.** Depuis février dernier, le service ne s'occupe plus des travailleurs handicapés en Esat. ILLUSTRATION C. GAUJARD

cela par « la pénurie de médecins et la nature des conventions de ces personnes, qui ne nous oblige pas légalement à les prendre en charge ». Du côté des associations, on trouve néanmoins que « cette décision sans concertation est discriminatoire. Elle met en jeu la sécurité et

l'intégrité de ces travailleurs ». L'Uriopss a donc envoyé des courriers aux pouvoirs publics et, en l'absence de réponse, elle a saisi le Défenseur des droits le mois dernier.

■ **Contrats aidés.** Ils sont plus de 3.500 dans le secteur associatif de l'action sociale en Centre-Val de

Loire. Aussi, la décision du gouvernement de les réduire fortement « préoccupe » l'Uriopss, qui sollicite leur maintien « au moins pour les associations à but non lucratif ».

■ **Hébergement d'urgence.** Le nombre de places (2.200) est en augmentation dans le département.

Malgré cela, « 90 personnes restent sans solution tous les soirs », constate l'organisme. Un chiffre là aussi en hausse. Ainsi, tout en reconnaissant « les efforts faits », le monde associatif demande « des solutions d'accompagnement dans la durée ».

■ **Jeunesse.** En 2016, les

services loirétains de la protection de l'enfance ont enregistré 1.650 informations préoccupantes, concernant 2.231 mineurs. Elles ont abouti à 1.268 placements. Des chiffres en augmentation avec, en parallèle, « une saturation du dispositif d'accueil ».

Quant aux jeunes majeurs isolés, sans revenir sur l'arrêt des dispositifs les concernant, en 2014, les associations réclament un meilleur accompagnement « 18 mois avant et 6 mois après la majorité ».

■ **Placement à domicile.** D'ici 2018, le Département souhaite transformer 100 des 395 places de foyers d'accueil, en placements à domicile. Un « point positif », selon l'Uriopss, qui réaffirme tout de même « la nécessité de conserver des places en foyer, pour protéger l'enfant lorsque cela est nécessaire ».

■ **Aide sociale.** Enfin, l'organisme déplore la récente décision du conseil départemental d'augmenter de 50 % la participation des bénéficiaires de l'aide sociale, pour les interventions d'aides ménagères. Celle-ci est passée de 1,22 à 1,84 € de l'heure. ■